

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin – BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01



Saint-Benoît, le 12 avril 2017

Délivrance de cartes d'identité et passeports Prenez un rendez-vous en ligne sur la plateforme

Depuis le 15 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont évolué. Les usagers pourront donc effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales.

Pour faire face à l'influence croissante des demandes générée par ce nouveau dispositif et dans le but d'améliorer l'accueil, mieux gérer les temps de traitement, et d'éviter aux usagers des temps d'attente excessifs, la Mairie de Saint-Benoît informe, que depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeports sont traitées uniquement sur rendez-vous, pendant les heures d'ouverture de la mairie.

➡ Pour renouveler ou établir votre carte d'identité ou votre passeport, la Ville de Saint-Benoît a mis en place une plateforme de prise de rendez-vous sur son site web :

Passeport et
Carte Nationale d'Identité
Prendre rendez-vous

<http://www.ville-saint-benoit.fr/>

<https://www.rdv360.com/Mairie/saint-benoit/mairie-de-saint-benoit1>

Une demi-heure est nécessaire pour la saisie informatique de chaque dossier. N'oubliez pas d'apporter les pièces à fournir lors de votre rendez-vous. Pour connaître la liste des pièces à fournir : voir les rubriques "Saint-Benoît Pratique" puis "Vos droits et démarches" <http://www.ville-saint-benoit.fr/vos-droits-et-demarches-en-ligne.html>

Pour les personnes qui ne peuvent pas s'inscrire en ligne, une demande de rendez-vous par téléphone est possible au 05 49 37 44 00.

◆ **Le service Accueil de la mairie vous accueille pour ces démarches :**

- Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mairie : ☎ 05 49 37 44 00 - Courriel : accueil@saintbenoit86.fr